

Du au à la Base de loisirs de Caudecoste, 47220.

INFORMATIONS ET CONDITIONS PARTICULIERES

Capital points :

1- Récupération des points

Afin d'effectuer un stage de «Sécurité Routière» (récupération de 4 points), le capital points doit être au moins égal à 1 point et inférieur ou égal à 8 points.

2- Permis probatoire « lettre type 48 ou 48N ».

le stagiaire doit demander un relevé intégral d'information dans une Préfecture ou Sous-préfecture s'il n'a jamais reçu de lettre « type 48 ou 48N ».

3- Alternative aux poursuites pénales.

4- Peine complémentaire.

Délai entre deux stages :

L'inscription à un nouveau stage n'est possible qu'au terme d'un an à compter du 16 mars 2011 suivant l'Art L223-1 modifié par la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011- pour le cas n°1, dans les autres cas, le délai et le nombre de stages ne sont pas limités.

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance :

-que la perte de points est liée à la commission de certaines infractions définies par le code de la route énumérées limitativement. Cette perte de point(s) devient effective soit après paiement de l'amende forfaitaire, soit après décision judiciaire (passage au tribunal) devenue définitive (épuisement ou abandon des voies de recours).

-qu'il est le seul habilité à gérer mon capital de points, sachant donc, que la récupération de quatre points par le biais d'une formation spécifique stage permis à points ne peut pas se faire lorsque le nombre de points affectés au permis de conduire est réduit à zéro.

-qu'en cas de litige, il ne réclamera aucun remboursement pour le stage de sensibilisation, sachant qu'il lui permet de récupérer 4 points maximum dans la limite de 12 points.

-que son inscription ainsi que le paiement du montant de la formation ont été faits en connaissance de cause.

En outre, le stagiaire a l'obligation de vérifier qu'il remplit les conditions nécessaires à l'inscription à un stage de récupération de point et qu'il est **le seul responsable** des informations déclarées.

Tout stagiaire doit nous fournir un relevé intégral d'information (nombre de points) obtenu dans une Préfecture ou Sous-préfecture.

La responsabilité du Centre de Stage et de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de déclaration fausse ou erronée et tout règlement restera acquis.

L'inscription ne sera validée qu'accompagnée du montant du règlement.

Le montant total du règlement est conservé par le Centre de stage en cas d'absence non signalée et non justifiée le jour du stage ou abandon par le stagiaire en cours de formation.

DATE ET SIGNATURE

ASK Caudecoste

Centre de Stages de Sensibilisation à la sécurité routière et Récupération de Points de Permis

47220 CAUDECOSTE tel : 05 53 87 31 42

www.ask-caudecoste.clubeo.com ou www.k47.fr mail : ask-caudecoste@orange.fr

Du au à la Base de loisirs de Caudecoste, 47220.

Civilité *	Mr. Mme. Mlle. rayer les mentions inutiles)
Nom *	
Prénom *	
Date de naissance *	
Lieu de naissance *	
Adresse *	
Code postal *	
Ville *	
Téléphone *	
Téléphone professionnel	
Société	
Email *	
N° de permis * (ne pas indiquer le "/")	
Nombre de points *	
Date de délivrance *	
Lieu de délivrance *	
Type de stage *	

Je m'inscris au stage qui aura lieu à l'adresse et aux dates indiquées pour un montant indiqué (voir courrier joint)
(les deux repas de midi pourront être pris sur place, avec réservation lors de l'inscription).

Règlement par : chèque : à l'ordre de ASK Caudecoste Autre. (préciser)

DATE ET SIGNATURE

ASK Caudecoste

Centre de Stages de Sensibilisation à la sécurité routière et Récupération de Points de Permis
47220 CAUDECOSTE tel : 05 53 87 31 42

www.ask-caudecoste.clubeo.com ou www.k47.fr mail : ask-caudecoste@orange.fr